

Notice demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2025 – 2026

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le Ministère chargé de l'Éducation nationale.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

1- Je remplis les 4 pages du formulaire.

2- Je choisis le mode de versement de la bourse en page 4 : directement sur mon compte bancaire (dans ce cas je barre la procuration et je joins un Relevé d'Identité Bancaire sur lequel doit obligatoirement figurer mon Nom et mon Prénom) **ou par procuration** au représentant légal de l'établissement (dans ce cas je remplis et je signe la procuration en page 4).

Les bourses nationales accordées au titre d'une année scolaire sont versées en trois parts trimestrielles égales au responsable de l'élève ayant formulé la demande de bourse, à la fin de chaque trimestre.

3- Je joins la copie de mon avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024. Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus est disponible dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr, selon votre situation, entre le 24 juillet et le 2 août 2025.

4- Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en seul (e) avec votre/vos enfant (s)	- Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer
Si vous vivez en concubinage c'est-à-dire si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition	- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre partenaire. - Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer - Un justificatif du changement de résidence de l'élève
Si vous n'êtes pas le père ou la mère de l'enfant pour lequel vous demandez la bourse	- La copie de la décision de justice vous désignant tuteur ou vous déléguant l'autorité parentale sur l'enfant - Une attestation récente de paiement de la CAF précisant la composition du foyer

5- Je remets ma demande remplie et signée et tous les documents justificatifs au personnel habilité du lycée (le référent bourses) dès le 1^{er} septembre 2025 et au plus tard le jeudi 16 octobre 2025 avant la fermeture de l'établissement.

Si je ne dispose pas encore de mon avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 (car je suis en attente d'un avis rectifié ou parce que j'ai déclaré tardivement mes revenus) je dois quand même remettre mon dossier avant le 16 octobre, afin que ma demande soit enregistrée. Je recevrai un avis de demande incomplète et je devrai compléter ma demande dans les délais communiqués par l'administration.

Avant de remplir le dossier je vérifie mon éligibilité

Le barème ci-dessous me permet de vérifier si je peux bénéficier d'une bourse de lycée selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 611€	23 272€	26 596€	30 753€	34 908€	39 897€	44 883€	49 870€

Procuration de paiement de la bourse nationale de lycée Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de lycée¹ est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Établissement : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : 1 1 1 1 1

Je soussigné(e) Nom et prénoms

demeurant au Adresse

agissant en tant que : père mère autre personne en charge de l'élève

de Nom et prénom élève de cet établissement en classe de _____

pour l'année scolaire 2025 - 2026, autorise Nom du chef de l'établissement

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de lycée attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le _____
À _____

Signature du responsable de l'enfant

Fait le _____
À _____

Signature du Chef d'établissement

1. Articles R. 531-1 à D. 531-43 du Code de l'éducation

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi**².

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR


Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

la mère le père autre personne en charge de l'élève

Le : / /

 Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant **l'envoyer par courrier à la DSDEN du Var -SAB- 37 rue Montebello CS 71204 83070 TOULON CEDEX** en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice (votre demande sera traitée en priorité) ; vous pouvez aussi la remettre à l'établissement scolaire de votre enfant à la rentrée.

Rubrique réservée au service des bourses ou au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Timbre du SAB ou signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :

_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _

Information sur le traitement de vos données

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de votre enfant et pour vous contacter.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle, mis en œuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter :

- la rubrique « Information sur le traitement de vos données personnelles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription ;
- la page web suivante : www.education.gouv.fr/siecle

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.